Rouler entre les bandes de circulation

lundi 13 février 2017, par Barbara ENGERISSER, Piwi

CdR : Art-16.2bis.

Conducteurs de motocyclettes qui roulent entre les bandes de circulation.

Pour les motocyclistes, circuler entre deux bandes de circulation ou files à une vitesse supérieure aux véhicules qui sont immobilisés ou qui circulent lentement sur ces bandes de circulation ou files n'est pas considéré comme un dépassement, sauf pour l'application de l'article 17.2, 5°.

Dans ce cas, le motocycliste ne peut toutefois dépasser la vitesse de 50 km à l'heure et la différence de vitesse entre le motocycliste et les véhicules qui se trouvent sur ces bandes de circulation ou files ne peut être supérieure à 20 km à l'heure.

Sur les autoroutes et routes pour automobiles, il doit en outre rouler entre les deux bandes situées le plus à gauche.

En résumé

Voici le résumé en quelques points valables pour la Belgique.

- Pour les motocyclistes
- La circulation entre les bandes de circulation ou files est autorisée.
- Ce n'est pas considéré comme un dépassement.
- Vitesse compteur maximum = 50 km/h.
- Différence de vitesse entre le motocycliste et les véhicules maximum = 20 km/h.
- Sur autoroute et routes pour automobiles, rouler entre les deux bandes le plus à gauche.

Les commentaires d'une avocate (Barbara ENGERISSER)

Article de Plein Gaz Sur Vos Droits, écrit par Barbara Engerisser, Avocate et Motarde

(aussi utile pour les automobilistes qui empruntent des voies à plusieurs bandes de circulation dans le même sens)

1. Principe :

Lorsqu'une voie de circulation comporte plusieurs bandes dans le même sens de circulation, les motos sont autorisées à circuler entre les 2 bandes de circulation les plus à gauche.

En ce cas, c'est comme si elles circulaient sur une bande supplémentaire invisible réservée aux 2 roues. Elles ne sont pas considérées comme effectuant un dépassement.

Pour que vous soyez considéré comme circulant en interfiles, il faut respecter certaines conditions :

- La circulation doit être à l'arrêt ou ralentie (moins de 50 km/h),

- La différence de vitesse entre le motocycliste et les véhicules qui se trouvent sur les bandes de circulation ne peut être supérieure à 20 km/h (si les voitures sont à l'arrêt, vous pouvez passer à du 20km/h max).

En cas d'accident par exemple avec un automobiliste qui change de file, celui-ci pourrait vous reprocher d'avoir roulé trop vite mais il doit le prouver, ce qui restera difficile.

2. Si vous ne respectez pas ces conditions :

Vous êtes considéré comme effectuant un dépassement, donc une manœuvre.
Il faut donc de préférence éviter, entre autres, de : rouler trop vite, passer tout à fait à gauche (et surtout de franchir une ligne blanche qui fait la séparation entre votre bande et les voies de circulation en sens inverse), passer à droite (surtout sur la piste cyclable, le trottoir, la bande bus ou la bande d'arrêt d'urgence).

3. Cas particuliers :

Si vous roulez en interfiles, vous serez tout de même considéré comme effectuant un dépassement si vous passez entre des véhicules qui s'approchent ou s'arrêtent devant un passage piéton ou vélo.
Prudence donc à l'approche d'un tel passage, vous devez normalement vous rabattre derrière la voiture (en pratique ce n'est pas évident et vous veillerez donc en tous les cas à être en mesure de vous arrêter avant le passage si un piéton ou un vélo traverse).

4. Quelques conseils pour éviter les soucis :

- respectez les conditions de l'interfiles,
- anticipez,
- gardez vos distances par rapport au motocycliste qui vous précède,
- rabattez vous si vous en avez l'occasion pour laisser passer le motocycliste qui roule plus fluidement,
- gardez vos doigts prêts à actionner les commandes et le pied droit prêt à freiner,
- essayez d'être visible. Le fait d'actionner vos 4 clignotants n'est normalement pas permis puisque ceux-ci ne peuvent être utilisés qu'en cas de danger. La chose est tolérée mais un policier pointilleux pourrait vous verbaliser. Préférez si possible des éclairages additionnels blancs (non éblouissant) et le port d'équipements fluo.

Et surtout, restez cool

Les vidéos